



COMMUNIQUE DE PRESSE



« Cyclistes, brillez ! » *Automobilistes, levez le pied !* Une action nationale organisée par la FUB

Voir et être vu, c'est plus que réglementaire, c'est vital. Les faux amis ? L'éclairage urbain ou les vitrines des magasins. Ils permettent de voir, mais cela ne suffit pas pour être bien vu. Le cycliste voit la rue et les voitures, mais les automobilistes ne verront pas le cycliste à temps s'il n'est pas correctement équipé.

Pour mieux le saisir, l'association Place au Vélo vous donne rendez-vous de 17h30 à 19h30 :

- Mardi 6 novembre sur le Quai de Versailles à l'entrée de l'île
- Jeudi 8 novembre Quai de la Fosse (feu en bas pont Anne de Bretagne, côté Ouest)
- Mardi 13 novembre à la Passerelle Schoelcher, côté Palais de justice
- Jeudi 15 novembre à Ricordeau/Olivier de Clisson sur l'axe nord/sud

Au programme : des conseils et des kits d'éclairage offerts aux cyclistes en défaut à titre de prévention

Les bénévoles de Place au Vélo seront présents de 17h30 à 19h30 pour allumer les cyclistes non éclairés et réitérer leurs précieux conseils en termes d'éclairage.

Avec l'heure d'hiver et une météo moins clémente, il convient de redoubler de vigilance et les cyclistes doivent impérativement disposer d'un éclairage efficace. Il est conseillé de se déplacer avec des vêtements clairs et voyants. En dehors des agglomérations le port d'un gilet fluo* est obligatoire. Les accidents les plus graves ont souvent lieu la nuit.

Les automobilistes sont aussi concernés et doivent redoubler d'attention, adapter leur vitesse aux conditions de visibilité, dépasser les cyclistes en leur laissant 1m (1.5m hors agglomération), respecter les zones 30 et contrôler les angles morts. Comme l'a récemment souligné Sylvie Banoun, coordinatrice interministérielle pour le développement de l'usage de la marche et du vélo, en s'adressant aux automobilistes : « Attention, vous avez un engin dangereux entre les mains, vous croyez voir et vous ne voyez pas, soyez très attentifs ».

En voiture ou à vélo, gardons les yeux et l'esprit ouverts.

+ d'infos pratiques sur : <http://www.fub.fr/ma-securite/equipement/eclairage>

* Depuis le 1^{er} octobre 2008, le port du gilet haute visibilité est obligatoire hors agglomération la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

L'opération Cyclistes brillez est soutenue localement par :

